

Département des Bouches-du-Rhône

Plan Local d'Urbanisme

EYRAGUES

6.2b Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Élaboration du PLU prescrite le 07/04/2015, complétée le 12/02/2019
PLU arrêté le 06/09/2022
PLU approuvé le ....

Légende :

AC1 : Servitudes de protection des Monuments historiques. (art. L621-1 à L621-32 du Code du Patrimoine)

I1 : Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisatios de transport de gaz, hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz.

I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures et de produits chimiques.

I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. (art.L126-1 du Code de l'Urbanisme)

INT1 : Servitudes au voisinage des cimetières. (art. L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Périmètre du cimetière

Périmètre de préservation

PM1 : servitudes résultant des plans de préservation des risques naturels prévisibles. (art. L562-1 du Code de l'Environnement)

PT3 : servitudes relatives aux comminucations téléphoniques et télégraphiques

N

Echelle : 1/5000ème

0 250 500 m

CITADIA CONSEIL

I1
I3
I4
PT3
AC1
INT1
I4
I1
I4
PT3
I4
I4
I4